

Monsieur
Stève Delasoie
Député
Route du Gd-St-Bernard 33
1946 Bourg-St-Pierre



Notre réf. JPL/PA

Votre réf.

Date 23 mai 2018

Réponse à votre question écrite n° 46 concernant : « Des vacances aussi pour les familles travaillant dans le tourisme » (05.03.2018)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'Etat, nous sommes en mesure d'apporter les éléments suivants relatifs à votre question susmentionnée.

Les plans de scolarité adoptés par le Conseil d'Etat le 21 février 2018 prennent en compte les attentes des régions touristiques et des adaptations ont été proposées dans ce sens.

Ainsi, les vacances d'automne seront décalées, dès le mois d'octobre 2019, d'une semaine, englobant la Toussaint, à une période où la majorité des acteurs touristiques auront terminé leur saison. En été, une semaine complète de congé est octroyée sur le mois de juin alors qu'ailleurs en Romandie et en Europe l'année scolaire se termine au début du mois de juillet.

Nous tenons encore à préciser que l'élaboration d'un plan de scolarité doit prendre en compte de nombreux paramètres aussi bien pédagogiques que sociétaux. Dans un canton au tissu social et économique très diversifié, il ne sera jamais possible de contenter les attentes et les souhaits de chacun. C'est pourquoi votre demande de fixer les vacances de février en fonction des autres cantons romands ne peut être prise en considération car plusieurs régions sont très attachées à la tradition du Carnaval.

Avec l'espoir que ces éclaircissements répondent à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Annexe Décision du Conseil d'Etat approuvant le sens de la réponse
Copie à Chancellerie
Service parlementaire
Présidente du Grand Conseil